



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	18	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Montargis
Le : 12/12/2023
Et
Publication ou notification du :
08/12/2023

L'an 2023, le 30 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bonny-sur-Loire s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2023.

Présents : M. CHAILLOU Michel, Maire, Mme POULAIN Véronique, M. MORIN Jean-Michel, Mme LANG Valérie, M. JOJON Jean-Claude, Mme GAUDIN HENAFF Evelyne, Mme SERRANO Christiane, M. METAIS Jean-Michel, M. LECHAUVE Michel, Mme LE GALLOU Annick, M. GOURON Christian, Mme LEMELIN Arlette, M. CHAUMONT Philippe, Mme CORTET Trinité, M. CHEVALLIER Philippe, Mme TIBERGHEN Lydie, Mme BERTRAND Laurence, M. DENIS Alain

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRANO Christiane

2023_D078 – APPROBATION IMPLANTATION D'UNE CENTRALE AGRISOLAIRE D'UNE PUISSANCE DE 31.3 MWc, 6 POSTES DE TRANSFORMATION ET CLÔTURES LIEUDIT LES GÂTINES A DAMMARIE-EN-PUISAYE

Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire, en qualité de rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Commune de Bonny-sur-Loire a reçu un courrier recommandé AR de la Préfecture du Loiret lui demandant son avis pour l'implantation d'une centrale agrisolaire d'une puissance de 31.3 MWc, 6 postes de transformations et clôtures sur le terrain lieudit Les Gâtines à Dammarie-en-Puisaye.

Il précise que la Préfète du Loiret souhaite connaître l'avis de toutes les communes limitrophes avec la Commune de Dammarie-sur-Loire, même si le projet ne touche pas à la Commune de Bonny-sur-Loire.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire n° PC 045 120 23 B0001 de la Commune de Dammarie-en-Puisaye.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation ou non d'un tel projet sur la Commune de Dammarie-en-Puisaye.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, article L 122-1 V,

Vu le Code de l'Urbanisme, article R 423-9,

(suite de la délibération n°2023_D078)

Vu le Code de l'énergie,

OUI l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- EMET un avis favorable à l'implantation d'une centrale agrisolaire d'une puissance de 31.3 MWc, 6 postes de transformations et clôtures sur le terrain lieudit Les Gâtines à Dammarie-en-Puisaye.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2023
Le Maire
Michel CHAILLOU

Le secrétaire de séance
Mme SERRANO Christiane

